

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Monany



Délibération n° 10-08 du 26 septembre 2024

RENOUVELLEMENT DE LA PLATEFORME DE MÉDIATION EN SANTÉ EN SEINE-SAINT-DENIS – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC 9 ASSOCIATIONS ET L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°11-03 du 10 septembre 2020 relative à la convention avec la fondation BNP Paribas pour la mise en place d'un nouveau programme de prévention santé,

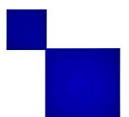
Vu la Décision attributive n° 235-2021 DSP de l'ARS du 1^{er} décembre 2021 relative à l'attribution d'une subvention au Département dans le cadre du programme de financement de réduction des inégalités sociales de santé 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant total de 131 835 euros aux organismes suivants :

- Université Sorbonne Paris Nord (LEPS) :25 835 euros
- Afrique Avenir : 12 000 euros
- Aides : 12 000 euros
- Avenir Santé : 12 000 euros
- Bamesso et ses amis : 12 000 euros
- Le Comité des familles : 12 000 euros
- Femmes Relais Bobigny : 12 000 euros
- La Marmite : 12 000 euros
- La Fondation Falret : 12 000 euros
- Ensemble pour le développement humain :10 000 euros



- APPROUVE la convention ci-annexée à conclure avec l'Université Sorbonne Paris Nord (SAIC Université Paris 13), Laboratoire LEPS UR3412 (Bobigny) pour la réalisation d'une recherche dénommée « Évaluation d'une intervention complexe en santé menée en pied d'immeuble : médiation, empowerment et santé mentale » (EVIDENSS) ;
- APPROUVE les conventions ci-annexées à conclure avec les associations citées ci-dessus pour la mise en place de la plateforme et la mise à disposition de 2/5 équivalent temps plein de médiateur en santé ;
- APPROUVE le renouvellement de la plateforme départementale de médiation en santé en partenariat avec les associations citées ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Président du conseil départemental de signer les conventions correspondantes, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.